



ARRÊTÉ DU MAIRE N°322/2026
PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC POUR LA FÊTE FORAINE DE LA QUINZAINÉ

Le Maire de la ville de SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ces articles L.2211-1 à L.2213-4,
Vu le code de la sécurité intérieur,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la loi n°2008-136 du 13 février 2008 relative à la sécurité des manèges, machines et installations pour les fêtes foraines ou parc d'attractions,
Vu le décret n°2008-1458 du 30 décembre 2008 pris par l'application de la loi n°2008-138 du 13 février 2008 relatif à la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parc d'attractions,
Vu l'arrêté n°546/2021 portant réglementation générale des fêtes foraines
Vu la délibération n°133 du 15 juillet 2024 portant sur la modification des tarifications communales de la fête foraine

Considérant la demande par laquelle Madame **CONTAMAIN GORI Marie Rose**, demeurant Campagne Seyssaux à LANCON DE PROVENCE (13 680), sollicite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour installer son attraction « **AUTO SKOOTER** », lors de la « **Fête Foraine de la Quinzaine** », organisée par la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame **CONTAMAIN GORI Marie Rose** est autorisée à installer son attraction « **AUTO SKOOTER** » lors de la « **Fête Foraine de la Quinzaine** », organisée par la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

ARTICLE 2 : Madame **CONTAMAIN GORI Marie Rose** est autorisée à installer son attraction du mercredi 08 avril 2026 à partir de 17h00 Place de Lattre de Tassigny, et devra impérativement la désinstaller le vendredi 24 avril 2026 à 23h00.

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire devra, sous peine de retrait immédiat de celle-ci, respecter l'organisation de la fête reprise ci-dessous et veiller à ce que l'établissement n'occasionne aucun trouble à l'ordre public.

Installation des attractions sur la place De Lattre de Tassigny :

- **Mercredi 08 avril 2026 à 17h00**

Ouverture de la fête foraine au public :

- **Vendredi 10 avril à 14h00 au vendredi 24 avril 2026 à 23h00.**

